



AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATIONS D'INTERET

N° 003 /ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SGC/SPM/2023 DU 30 JAN 2023

POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS RELATIFS AU RECRUTEMENT DE TROIS (03) OSC EN VUE DE L'ACTUALISATION DES PLANS COMMUNAUX DE DEVELOPPEMENT DE TROIS (03) COMMUNES DANS LE DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI.

N° de Crédit : 6643-CM ; N° du Projet : P 161706

1. Le Gouvernement de la République du Cameroun a reçu un financement de la Banque Mondiale pour couvrir le coût du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad, et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **recrutement de trois (03) OSC en vue de l'actualisation des Plans Communaux de Développement (PCD) de trois (03) communes dans le Département du Logone et Chari** ».
2. **Les services de consultants comprennent :** (i) Préparer les bénéficiaires à la planification locale ; (ii) Réaliser le diagnostic participatif dans les villages, dans l'espace urbain communal et au sein de l'institution communale ;(iii) Géo référencer les infrastructures existantes dans l'espace communal ; (iv) Elaborer un projet de Plan d'Utilisation et de Gestion des Terres (PUGT) ; (v) Planifier les interventions et programmer les actions et activités à mener ; (vi) Préparer la commune à la présentation de son PCD ; (vii) Accompagner les communautés bénéficiaires/ villages, à l'identification, la programmation et la mise en œuvre des solutions endogènes à travers la mise en place/redynamisation du Comité de Concertation (CC) et ses comités annexes ; (viii) Identifier les besoins en formations des communes et les consolider dans un plan de formation ; (ix) Aider la commune à identifier ses microprojets ; (X) Produire sous forme de document relié 10 exemplaires du rapport des Diagnostics consolidés ; (XI) Produire sous forme de document relié 10 exemplaires du PCD approuvé par le COMES, accompagné de la version électronique ; (XII) Produire un rapport d'activités mensuel succinct à présenter à la réunion mensuelle ainsi qu'un rapport de fin de prestation adressé à la mairie, et au PROLAC. Ces rapports seront en trois exemplaires et accompagnés de la version électronique.

Le délai d'exécution de la mission est de six (06) mois.

Les Termes de Référence de la mission peuvent être retirés à l'Unité de Mise en Œuvre du Projet ou sur simple demande par courriel à l'adresse ci-dessous.

3. Le Coordonnateur National, invite les Consultants éligibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services (première page et page de signature du contrat, attestation de bonne fin ou tout autre document attestant que le contrat a été exécuté dans de bonnes conditions).

Les critères de présélection sont les suivants :

- (i) Être une Organisation de la Société Civile et avoir une existence juridique ;
 - (ii) Avoir participé à au moins trois activités d'appui au développement communautaire et disposer des ressources humaines qualifiées, expérimentées ;
 - (iii) Avoir accompagné avec succès (prestations terminées dans de bonnes conditions) une ou plusieurs Communes dans l'élaboration des PCD ;
 - (iv) Le personnel de l'OSC devra être capable de communiquer en langue locale ;
 - (v) A compétence égale, une organisation ayant intervenu une fois dans le Département du Logone et Chari sera prioritaire.
4. L'attention des consultants intéressés est appelée sur la Section III, paragraphes, 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs FPI » de la Banque mondiale, édition de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017 et Août 2018 (« Règlement »), énonçant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.
5. Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives, mais doivent indiquer clairement si l'association se présente sous la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement solidaire, tous les partenaires du groupement sont solidairement responsables de l'intégralité du contrat. Un Consultant sera **sélectionné selon la méthode : Qualifications du Consultant (SQC)** telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.
6. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous de **lundi à vendredi** et aux heures suivantes : **09 h 00 à 16 h 00, heure locale**.
7. Les manifestations d'intérêt doivent être déposées en six (06) exemplaires, à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par fax ou par e-mail au plus tard le **17 FEV 2023** à 16h 00, heure locale. Elles doivent être transmises avec la mention :

« Avis de Sollicitation à Manifestations d'intérêt/Services de Consultants N°003/ASMI/MINEPAT/PROLAC/UMOP/SGC/SPM/2023 pour le recrutement de trois (03) OSC en vue de l'actualisation des Plans Communaux de Développement (PCD) de trois (03) communes dans le Département du Logone et Chari ».

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur National

Unité de Mise en Ouvre du Projet de Relance et de Développement de la Région du Lac Tchad ;

Cameroun, Kousséri, située au quartier résidentiel en face du Commissariat Central

B.P. : 242 Kousséri

Téléphone : (+237) 698 377 070.

E-mail : prolac.cameroun@gmail.com avec copie à bamabolie@gmail.com,
sadio.hawaoudiddi@gmail.com et amadasalih@gmail.com.

Kousséri, le

30 JAN 2023



Mohamed Malamat